

Bernadette Voisin-Escoffier

Michel Voisin

COURADOU DE VALLABRIX

JANVIER 2012



« ce que tu es, je l'ai été,
ce que je suis, tu le seras
souviens-toi de moi »

Inscription du 12^{ème}-13^{ème} siècle (trouvée en novembre 1894 dans la cella de la Maison Carrée de Nîmes, lors de démolition d'un remplissage de maçonnerie – Mémoire de l'Académie de Nîmes, 1894 p23)

Sommaire :

I – La Coupo Sancto

II – Le cimetière de Vallabrix

III – Au temps du vélodrome

IV – Chien d'Impôt

V – « Brégan de Valabris », Darnaud de Vallabrix

VI - Recensement des hommes de Vallabrix An IV

VII – Petit ajout à l'histoire du téléphone (suite Couradou
Novembre 2011)

VIII – Météo en 1891

Pages 1 : neige à Vallabrix hiver 2010 – archives personnelles

I - Coupo Santo :



« Provençaux, voici la coupe qui nous vient des Catalans, Tour à tour buvons ensemble le vin pur de notre cru. D'un ancien peuple fier et libre nous sommes peut-être la fin ; et, si les Félibres tombent, tombera notre nation..... »

Frédéric Mistral en 1867 sur une musique du 17^{ème} siècle de Nicolas Saboly nous chante la nation occitane.

Le poète catalan Victor Balaguer est exilé en 1867 de son Espagne natale en froid avec le gouvernement d'Isabelle II. La Provence et ses Félibres l'accueillent fraternellement. Quelques mois plus tard il peut retourner chez lui. Pour nous remercier de

l'hospitalité offerte, une souscription populaire en Espagne est lancée pour acquérir une coupe en argent et l'offrir aux Félibres provençaux.

Cette coupe est une création de l'avignonnais Gilbert Fulconis et de l'argentier Jarry. Sa forme à l'antique et le palmier nîmois rappelle aussi notre histoire. Sur la coupe, les deux statues représentent la Provence et la Catalogne. Cette union se retrouve aussi dans les drapeaux des deux provinces, or et gueules.

Chaque année à la Ste Estelle lors du congrès des Félibriges, la coupe est présentée par le Capoulie ou grand Maître du Félibrige. On y verse du vin et les participants boivent et chantent cet hymne de notre sud. Cette cérémonie a lieu chaque année dans une ville différente d'Occitanie.

Pendant longtemps, ce chant était entonné lors des fêtes de familles ou de village. Bien peu de personnes connaissent aujourd'hui ce chant qui est pourtant le symbole de notre région. Les chorales d'adultes et d'enfants ne se sentent plus concernées, préférant souvent des chants de contrées plus lointaines, négligeant notre propre culture. Et lorsque, un peu par hasard au cours d'une cérémonie, ce chant est entonné, bien peu de participants lèvent leurs verres !!

Les paroles de la Coupo Santo – la partition se trouvent sur www.lexilogos.com/cupo-santo.htm

Sources : internet lexilogos – Frédéric Mistral 1868 Discours de St Rémy ...

Quelques mots sur l'association des Félibriges : son siège est à Arles au Museon Arlaten (musée d'Arles), elle a pour but la sauvegarde, la promotion de la langue, de la culture et de l'identité des pays de Langue d'Oc. Elle est présente dans les 32 départements de langue d'oc, anime des écoles, des cours, des spectacles....



Carte d'affiliation de l'association Félibrige – Ph Paul Munhoven Wikipédia 2009

Proverbes : Un bon verre de vin enlève un écu au médecin - Or, ami, vin, serviteur, le plus vieux est le meilleur !

II – Le cimetière de Vallabrix :



(Ancien cimetière devenu terrain de jeux à côté de l'église – arch perso 2011)

Pourquoi ici s'intéresser au cimetière de notre village ? C'est un endroit de cohésion, où tous, nous nous retrouvons un jour, où nous apprenons à vivre et mourir avec notre voisin. On y cultive humanité, compassion, spiritualité, réflexion, tendresse... C'est un monument socialement essentiel à notre vie, au même titre que la mairie, l'école ou l'église. Notre histoire se déroule au fil des noms mentionnés sur les tombeaux.

Chez nous comme dans la plupart des villages jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le cimetière côtoyait l'église. Pendant quelques décennies une porte sur le côté droit de notre église permettait même de sortir de l'édifice et de cheminer entre les sépultures. Probablement, le prêtre pouvait en traversant le cimetière accéder à son presbytère qui se situait jusqu'à la fin du 17^{ème} siècle le long du rempart, proche de l'actuelle maison Bonnaud. Le compoix du village de 1727/28 indique que le presbytère n'existe plus à cette date à cet endroit, seul reste l'emplacement, « le fondement » c'est-à-dire des ruines. Quand a-t-il été détruit et par qui ? On a le choix sur Vallabrix : entre les dragonnades de Louis XIV de 1685, les exactions des Cadets de la Croix de 1703/1705, et peut être même les huguenots.

Depuis la création du village nos morts reposaient au milieu des leurs, en paix à l'ombre de leur église et de leur clocher lorsque celui-ci fut construit. A la sortie de la messe nous allions visiter nos défunts, ils étaient encore parmi nous, à deux pas de la maison.

Après la Révolution de 1789, un décret impérial du 14 septembre 1804 (27 fructidor An12) s'inquiète de la surface des cimetières et d'un éventuel agrandissement. Notre commune fait une étude intéressante. Notre cimetière autour de l'église est grand de 4 ares 65. Nous avons environ 20 à 22 décès par an dont 4/5^{ème} d'enfants. La population du village est de 400 catholiques et 2 protestants, chiffres à prendre avec prudence. Le cimetière est à 42 mètres du centre de la commune, ses murs ont 2 mètres 100 de haut, en bon état. Il est situé dans une « plaine » (?) avec un terrain communal le jouxtant et pouvant servir si nous avons besoin d'un agrandissement. Les distances légales sont appliquées. Une partie du cimetière n'a pas reçu d'ensevelissement depuis dix ans. La profondeur des fosses est de 1,5 m et la largeur est proportionnée aux individus. Nous avons cinq ans devant nous avant que les fosses soient insuffisantes. Nous ne voyons pas de nécessité à agrandir notre cimetière. Pourquoi le procès-verbal du géomètre Louis Desplans arrive le 25 brumaire An 13, donc après la décision précédente de l'An 12 du conseil municipal ? Son avis ne contrarie pas celui des élus. Le maire est Pierre Bonnaud, le greffier Guiraud, deux noms de famille que nous retrouverons tout au long du 19^{ème} et 20^{ème} siècle.

Nous entretenons l'édifice : des dégradations sur les murs demandent des réparations pour 30 frs en 1809. Nous ne savons pas de quelle nature sont ces dégradations (dues au temps, probablement aux événements politiques ?).

Pourtant il sera nécessaire d'agrandir ce cimetière. Décision municipale du 15 mai 1812, la population a augmenté : toujours autour de l'église, on repousse les murs du cimetière sur le terrain communal attenant, coût 50 frs.

(Tombes anciennes nouveau cimetière- archives perso 11-11-2011).



Mais dès le milieu du 19^{ème} siècle, un vent d'hygiénisme souffle sur les villes et les villages. Eaux polluées par les industries et les troupeaux, épidémies.....nos cimetières seront obligés de s'exiler loin des habitations.

Pour certains historiens, il s'agissait aussi pour l'Etat de manifester son indépendance et revendiquer la garde des intérêts matériels et moraux de la Nation face au clergé catholique

envahissant. L'autorité religieuse se cantonnera dans son concours aux funérailles de ceux qui suivaient la religion et aura l'obligation de respecter la liberté de conscience des autres. Elle ne doit s'occuper que de l'aspect religieux de la cérémonie. L'autorité civile a seule l'obligation de faire respecter les lois de police générale, « d'imposer à la volonté des particuliers des limites, des conditions dont il ne sera pas loisible de s'écarter ».

A cette époque on voit se multiplier les traités législatifs qui expliquent le droit aux municipalités : enregistrement et conditions des inhumations, lieux de sépultures, vérification des décès par un médecin, liberté de conscience.....et cela dès 1840, mais il faudra un certain temps à l'Etat pour s'imposer. . Il semble que parfois et pas seulement au fin fond des campagnes, on était tenté de cacher un crime, une mort par maladie contagieuse, un avortement qui avait mal tourné. Il y avait aussi ce que l'on appelait pudiquement les « inhumations prématurées », où le défunt n'avait pas tout à fait trépassé. Nos morts nous appartenaient et nous étions tentés de ne pas suivre la loi. (voir Auguste Chareyre, Gustave Le Bon, Lacassagne, les romans du 19^{ème} siècle qui reflétaient une certaine réalité.....). Nous n'avions pas le même rapport à la mort que maintenant. On mourait chez soi, l'hôpital avait mauvaise réputation, réservé pour trépasser aux indigents. Parfois le médecin était oublié : pourquoi payer une visite lorsqu'il n'y avait plus de soin à donner ? Et puis la mort était la suite logique à la vie.

Le cimetière devient un lieu communal pour tous. Le législateur essaie de rationaliser les enterrements, de remettre un peu d'ordre dans tout cela.

A Vallabrix, une décision municipale du 10 juin 1894 engagera cette translation du cimetière. La population désire un nouvel endroit, plus grand. Le cimetière contigu à l'église est à 15 mètres des habitations, limité par le chemin de la Fontaine, donc ne peut plus s'agrandir. Il va falloir acheter un terrain, ce à quoi s'attèle le maire Augustin Joseph Brun.

Le 10 novembre 1895 nous avons un plan et un devis de Degan et fils, architectes de Bagnols. Il faudra trouver 6000 frs : un emprunt au taux de 4 % avec trois coupes de bois exceptionnelles pour payer ?

En fait la commune empruntera par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt sur 25 ans avec liberté de remboursement anticipé. Le propriétaire du terrain, Léon Bonnaud signe la promesse de vente en août 1896, 1774 m², parcelle 721 à prendre au sud d'un plus grand terrain, pour le prix de 842,60 frs. S'il y avait un retard de paiement un intérêt de 4% serait prélevé. Et en décembre de la même année, l'emprunt est mis en place : 4500 frs à 4,5% sur 25 ans avec toujours possibilité de rembourser prématurément sans pénalités. Le devis a été revu à la baisse, on ne sait pas pourquoi.

3500 frs pour les travaux, 842 frs pour le terrain, nous n'avons pas de ressources donc un impôt extraordinaire est voté. 288,30frs l'an de remboursement sur 25 ans.

Le 2 février 1897 une enquête est diligentée sur la base d'une réclamation. On ne sait pas qui a rouspété. Il y a un risque d'épidémie si le cimetière est trop proche des habitations. L'enquête « commodo incommodo » est, même sans cette réclamation, obligatoire. Elle aboutira à un avis favorable : une distance de 250 mètres existera entre les dites habitations et le cimetière, donc « la déclaration n'est pas fondée ».

En octobre 1897, les événements se précipitent : un décalage entre l'octroi du prêt et le premier acompte à donner à l'entrepreneur nécessite une autre imposition supplémentaire

exceptionnelle et une modification du budget de la commune. Les événements s'enchaînent rapidement.

Début décembre 1897, il faut réfléchir à l'organisation de ce futur cimetière, tout est à créer. Nos élus décident :

- trois sortes de concessions de terrain pour les sépultures individuelles : elles seront perpétuelles, trentenaires renouvelables, ou temporaires... 160 m² dans la partie orientale du cimetière sont prévus pour ces concessions. S'il devait y avoir une nouvelle translation du cimetière à un autre endroit, la commune s'engage au remplacement du terrain à l'identique.

- Le prix de vente des concessions récolté sera partagé entre la commune pour 2/3, 1/3 pour le bureau de bienfaisance.

Perpétuelle : 25 frs le m², trentenaire : 15 frs le m², et temporaire 10frs le m² , plus les droits de timbre et d'enregistrement.

- Pour les concessions perpétuelles, la construction de caveau est possible mais les monuments seront soumis à autorisation du maire après vue des plans, des décors et inscriptions. Décence et salubrité sont exigées. On pourra y ensevelir tout membre de la famille.

Les concessions trentenaires sont renouvelables moyennant une redevance qui ne pourra pas dépasser la première. Les temporaires ne sont pas renouvelables.

- En ce qui concerne les caveaux, leur voûte ne pourra pas excéder le niveau du sol et la fermeture se fera par une dalle scellée solidement sur le devant.

- Tout monument abandonné devient propriété de la commune. Les terrains ne peuvent pas être revendus, cédés, ni partagés entre héritiers.

Le 7 février 1898 les travaux ont bien avancé. Mais la rampe d'accès est trop rapide. Les dalles du ponceau d'entrée seront posées à 20 cm au dessus du niveau de la route.



Entrée du nouveau cimetière « à la florentine » 11-11-2011 – archives personnelles

Et le 18 mars 1898, le maçon Polycarpe Roudil de Montclus nous rend l'édifice pour un coût total de 3348,70 frs, travaux exécutés selon les bonnes règles mais pour un coût moindre que prévu malgré diverses améliorations apportées : périmètre de clôture, calvaire Bernadette Voisin-Escoffier

en pierre, entrée, terrassement aux abords.....Nos élus sont particulièrement satisfaits. Les premiers enterrements ont lieu.

Le plan d'ensemble nous montre un édifice de 37 mètres de large sur 41,75 mètres de long. En entrant à gauche nous avons le Dépôt, et à droite une morgue, à cette époque probablement fosse commune. Le cimetière est longé par les terrains à droite d'Alexis Bonnaud, à gauche de Louis Bonnaud et au fond par le terrain de Joseph Gouffet.

Une loi du 28 décembre 1904 institue le monopole d'inhumations. Mais ici dans notre village, nous souhaitons mettre en avant nos anciennes coutumes : la commune prête le brancard, le corbillard, le fossoyeur est gratuit pour les familles. Les parents, amis, voisins, ont l'habitude de transporter nos défunts. Donc en ce mois de juin 1905 nous prenons la décision de maintenir nos coutumes. Nous continuerons à accompagner nos disparus, fraternellement, amicalement. Le corbillard est tracté par un cheval.

Le prix des concessions augmente en août 1908 : 30 frs le m² pour les perpétuelles, 10frs pour les trentenaires et 5 frs le m² pour les temporaires.

En 1936, nous n'avons plus de terrain libre, il nous faut agrandir la partie des concessions perpétuelles et temporaires. Nous allons désaffecter les fosses les plus anciennes datant de 1917 dans la partie sud du cimetière sur 140 m². Ces nouvelles concessions seront vendues aux conditions fixées en 1897, sauf en ce qui concerne le prix du m². Les familles devront récupérer les objets funéraires sur les tombes sacrifiées. Les terrains seront libérés au fur et à mesure des besoins et les restes des défunts seront déposés dans un ossuaire ou une fosse commune.

Le 18 juin 1936 la construction d'un ossuaire est prévue pour 1450 frs. Cet édifice est moralement plus indiqué qu'une fosse commune réservée aux indigents et aux inconnus. Cette somme sera ajoutée au budget additionnel.



1920 – Photo de l'église et du cimetière désaffecté, fermé encore par un mur et portail, sur la droite de l'image entre les deux mûriers. (Archives personnelles à partir d'une carte postale – Editions Gary)

En 1965, la nouvelle municipalité supprime le corbillard tiré par un cheval, nous utiliserons à l'avenir le fourgon de Gustand de St Quentin la Poterie. (Maire Raymond Bonnaud)

Le 11 mars 1966 il faudra encore agrandir le terrain réservé aux concessions perpétuelles et temporaires. Le terrain à gauche en entrant sera désaffecté car aucune inhumation n'a eu lieu depuis l'année 1916. 140 m² seront ainsi libérés pour les demandes de concessions perpétuelles. Changement de mode de vie aidant, les familles préfèrent des tombeaux « éternels » pour leurs défunts. Le prix du m² passera de 30 anciens frs à 15 nouveaux francs à cette date.

Et l'ancien cimetière qu'est-il devenu ? Yves Gay maire en 1958 et son conseil municipal décident de désaffecter l'ancien cimetière près de l'église. Il n'y a plus d'enterrement depuis 1898. Du chlorure de chaux sera déversé pendant huit jours....Le mur actuel qui entoure cet ancien cimetière date de cette période donc on peut penser que les remparts sur ce côté du fort étaient au moins rabattus ou bien avaient disparu.

Deux décisions municipales du 20/4/1965 et du 15/10/1965 se proposent d'aménager l'ancien cimetière qui « déjure le village ». Il doit devenir un endroit agréable pour toute la population et mettre en valeur l'église. La collaboration du Génie Rural est souhaitée pour établir un plan d'aménagement et aider financièrement. Cet espace sera transformé en jardin public avec bouche d'arrosage sous la mandature de Raymond Bonnaud. C'est

l'entreprise César de St Anastasie qui opère.

Aujourd'hui il accueille des jeux de boules, les brocantes et les fêtes du village. Les enfants du quartier l'investissent en semaine. Nous nous plaisons à penser que si quelque chose de nos anciens est resté enfouie là, ...ils continuent à « vivre » avec nous.

Bien plus tard dans les années 1986-88, on agrandira à nouveau le cimetière, mais c'est une autre histoire.

Ci-contre l'affiche de publication de l'adjudication avec son timbre fiscal d'enregistrement.



Sources : archives communales de Vallabrix – archives départementales du Gard – Compoix 1727/28 – Traités de droit communal trop nombreux pour être cités ici -

III *Qu temps du vélocipède :*



Dans l'église de Stoke Poges, en Angleterre, un vitrail de 1642 nous montre une personne se propulsant sur un engin, bicyclette primitive, en poussant sur le sol avec ses pieds.

Jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle, dans les campagnes les villageois se déplaçaient à pieds, parfois en carriole attelée d'un cheval ou d'une mule. Le vélo apporta un vent de liberté que l'on peut comparer aujourd'hui au souffle que nous apporta la voiture.

En France des premiers balbutiements avec le célérifère en 1791 du comte de Sivrac que l'on faisait avancer avec ses pieds en poussant sur le sol, en passant à la première bicyclette du français Pierre Michaux à partir de 1861, que de tâtonnements et d'avancées ! Tous les mécaniciens, inventeurs, tous les corps de métiers s'y sont mis !!

La draisienne de 1816/1818 possédait un cadre en bois, des roues à gros rayons en bois mais cerclées de fer. Elle fut améliorée par la suite avec une roue avant montée sur pivot qui permettait de se diriger et un pédalier. « Le grand bi » avec ses roues disproportionnées se maintiendra malgré les avancées technologiques. Pourtant la taille imposante de la grande roue rendait l'engin difficile à manœuvrer et exigeait un grand sens de l'équilibre. Un horloger Guilmer, fit progresser cet engin : pédalier, jantes à bandages, puis roue directrice avant et roue arrière motrice avec pédalier central et transmission par une chaîne. En 1869 le vélocipède est entièrement métallique. Le dérailleur sera inventé en 1925.

A la fin des années 1870, les roues sont quasiment identiques. Nouveaux aménagements ont vu le jour : allègement du cadre, freins de plus en plus efficaces, roulements à bille, cadre adapté pour les femmes. Les vrais pneus avec chambre à air arrivent en 1895.

(Vélocipède de Michaux 1869 ci-contre)

Mais comme avec toutes les inventions, il fallut encadrer ses utilisateurs. Vitesse

« déraisonnable », vol ou emprunt, et **manne fiscale** de l'époque, la « **Taxe** » à prélever.



A Uzès en 1869, un arrêté communal suite à une lettre du commissaire de police, stipule que la circulation des vélocipèdes est interdite les jours de marchés, de foires à l'intérieur de la ville. Cette interdiction est totale et permanente sur les trottoirs et sur les promenades publiques. Il est impératif de ralentir sur les boulevards et aux carrefours. La nuit une lanterne allumée est obligatoire. Les jours de fêtes, un autre arrêté pourra compléter celui-ci. Le commissaire de police s'inquiétait du nombre de vélocipèdes, conduits avec « une rapidité vertigineuse » dangereuse pour les habitants. Il demande même l'interdiction totale de circulation des vélocipèdes la nuit et les jours de marché.

A Vallabrix en 1879, il est demandé de ne pas laisser son vélocipède la nuit dans les rues et en particulier aux abords des débits de boissons. (Risque de conduite en état d'ivresse ?). Le garde-champêtre pourra se saisir de l'engin et il faudra le récupérer à la mairie. Une amende pourra être infligée en cas de récidive. Une lanterne allumée est obligatoire pour circuler la nuit. On ne doit se déplacer nuitamment qu'en cas de « grande nécessité et urgence ». Et en silence !! Le village étant pourvu de nombreuses descentes, il est recommandé de ralentir et même de poser pied à terre pour aborder ces déclinaisons. Des personnes s'inquiètent pour leurs animaux qui prennent peur au passage de ces engins. Il est interdit et inconvenant de s'amuser à effrayer les troupeaux et les personnes. Dans d'autres villages les consignes sont un peu près les mêmes. Que d'angoisses devant la nouveauté !! Il ne semble pas que les automobiles aient autant posé problème.

Nous ne savons pas combien de vélocipèdes comptait Vallabrix à cette date, certainement pas autant que de familles. C'était encore un véhicule cher. Ces inquiétudes étaient elles vraiment fondées ?

Ce vélocipède va être l'occasion de percevoir une taxe pour les communes. Une loi du 28 avril 1893 institue un impôt de 10 frs par an pour tout vélocipède ou appareil analogue. Un quart de cette taxe va à la commune. En sont exemptés, les vélocipèdes des marchands qui les utilisent pour leur commerce, les militaires et les fonctionnaires qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions (facteur, garde-champêtre...). La location de vélo n'est pas un commerce exempté de l'impôt.



Un registre est tenu en mairie qui recueille les déclarations des propriétaires des véhicules ; est concernée la mairie où le vélocipède séjourne habituellement. Cette déclaration est obligatoire dans les délais fixés par la loi sous peine de doublement de la taxe.

La somme est due pour l'année entière. Comme il n'y a pas de petits profits, l'achat en cours d'année d'un vélo fait démarrer la taxe au jour de l'achat, même si le précédent propriétaire l'avait acquittée pour l'année. Le nouveau propriétaire doit payer dans les trente jours de l'achat. Tout est prévu, encadrement maximum des propriétaires de vélos : c'est le père, la mère ou le tuteur qui s'acquitte de la taxe en cas de propriétaire mineur ou majeur sous tutelle.

En droit français on n'aime pas beaucoup la rétroactivité des lois. Pourtant ici, les véhicules possédés avant la promulgation de cette loi seront aussi taxés, leurs propriétaires auront deux mois pour se mettre en règle.



Une plaque apposée sur le vélo avec l'année de perception de la taxe indiquera d'un seul regard si l'utilisateur est en fraude ou non. Les tandems seront un peu plus imposés 12 frs en 1898. Des frais additionnels seront ajoutés. Le nom et l'adresse du propriétaire pourra

être gravées sur la plaque et en cas de vol une gratuite sera délivrée si le vol est déclaré dans les deux jours.

Dans notre village en décembre 1906, le quart de la taxe qui devait revenir à la commune n'est plus perçu. L'Etat a oublié de nous reverser notre part !! Nos élus décident d'imposer 1 frs l'an chaque vélocipède ou engin analogue. Le prix va fluctuer selon les périodes, 3 frs en 1907, 12 frs en 1926, 25 frs en 1942.

Pour une meilleure visibilité contre les contrevenants, on va inventer des plaques en laiton pour les années impaires et en métal blanc pour les années paires. A partir de 1943 un timbre à coller, d'abord sur le guidon, puis sur un formulaire, va remplacer la plaque de vélo.

Cette taxe va disparaître en 1959.

Les vélos ne dégradant pas les voies de circulation, et ne demandant pas la construction d'infrastructures, cet impôt n'existait donc pas pour compenser les dommages causés par la circulation de ces engins. Il s'agit bien d'un impôt sur une richesse ou tout au moins sur un bien qui, avant de devenir une nécessité pour se déplacer, était considéré comme un luxe. L'automobile va suivre un peu près le même chemin.



Sources : archives communales d'Uzès, de Vallabrix – Arnaud Gagneux DEA 1999 Lyon Droit fiscal et innovations techniques au 19^{ème} siècle. – archives départementales du Gard

IV – Chien d'Impôt :



Une loi du 2 mai 1855 rend obligatoire une taxe sur les chiens au profit exclusif des communes. Cet impôt sera abandonné dans les années 1960-62 selon les communes. Cet impôt ne sera pas très rentable pour l'Etat et les communes.

Il faut y voir un autre intérêt, semble-t-il sanitaire. Avant 1855, trois millions de chiens environ peuplaient le pays, et les cas de rage étaient fréquents, un peu plus de deux cents cas par an pour les

humains. Un arrêté du baron Haussmann à Paris en 1852 affirme que cette taxe est « le seul moyen de prévenir l'accroissement incessant des chiens et des nombreux accidents qui en découlent » « ces animaux absorbent une quantité considérable de substances alimentaires qui pourraient être employées à la nourriture d'animaux plus utiles »...Sale temps pour les chiens !!

Cette loi de 1855 fait baisser très rapidement de moitié le nombre de chiens ainsi que les cas de rage canine chez les humains. Cela a aussi entraîné une disparition importante des chiens âgés ou infirmes, malades ou en liberté, ce qui a peut être apporté une meilleure santé chez les survivants. On s'est aussi posé la question des chiens employés dans l'industrie, comme ceux qui tournaient la roue des forgerons ou ceux attelés à une charrette de livraison, souvent esclaves d'un autre temps. Assez bizarrement, cette loi a aidé la cause animale, du chien en particulier, ce qui n'était pas prévu au départ.

Les communes pouvaient fixer elles-mêmes le montant de cette taxe entre 1 et 10 francs, ceci après avis du Conseil Général.. La taxe était différente selon les qualités de l'animal : la première catégorie comprenait les chiens d'agrément et ceux de chasse, les chiens en liberté dans les rues, les chiens de promenade, ceux admis au foyer de leur maître, les chiens âgés ou infirmes.....Dans la deuxième catégorie étaient catalogués les chiens de garde, et les autres utilitaires : chiens d'aveugle, les chiens de bergers, de bouchers, gardien d'habitation, d'atelier, et les chiens employés pour des besoins industriels. Il fallait que leur utilité soit majeure, déterminée et justifiée. La race n'entrait pas en ligne de compte, un petit chien pouvant être un excellent gardien.

Chaque propriétaire devait faire chaque année une déclaration en mairie, avec le nombre de chiens, l'usage. Un récépissé faisait foi du paiement de la taxe. Les bébés chiens allaités encore par leur mère au 1^{er} janvier étaient exemptés de la taxe.

D'après le Petit Code Rural des Contributions directes à l'Usage des autorités municipales de 1889 (M Desliguières et Lambert – A Sagnier Galica), en cas de fausse déclaration, ou

incomplète, ou en retard, la taxe pouvait être doublée, voir triplée ou quadruplée en cas de récidive.

(Jardins de la Fontaine Nîmes – Invalide de la guerre de 1914 – carte postale ancienne Fouillade Nîmes)

A Vallabrix la taxe était de 6 frs pour la première catégorie. Un peu trop cher en 1893 d'où la décision du 15 février de cette année là de la baisser à 4 frs par chien. Les chiens de cette première catégorie était nombreux, pour la chasse mais aussi parce qu'il était coutumier que les chiens trainent dans les rues à cette époque, attirés par les évier qui se déversent allégrement dans les passages.

En 1935 le conseil municipal augmente la taxe pour les chiens de 2^{ème} catégorie qui passe de 1 frs à 2 frs sur conseil du préfet. Les chiens de bergers et les gardiens d'habitation sont visés.

A ce jour nous ne savons pas quand cette taxe sera supprimée sur notre commune.

En 2005 on comptait huit millions de chiens en France. Certains pays (Belgique, Luxembourg, Suisse...) ont encore cette taxe. Chez nous régulièrement nos autorités en reparlent. En 1999 à Montpellier, la taxe Toby au poids de l'animal, en 2000 à Paris avec le député Gautier qui rendait le tatouage obligatoire et la taxe facultative. Tout cela sans suite.

Il nous faut rappeler qu'au 19^{ème} siècle, les chevaux, bêtes de selles, de trait, attelés, ainsi que les charrettes, étaient aussi imposées. Mais leurs propriétaires pouvaient s'acquitter de cet impôt en argent ou en journée de travail à réparer les chemins.



ANCIENNES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES ÉTABLIES AU PROFIT DU DÉPARTEMENT, DE LA COMMUNE ET DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS.						
NATURE DES CONTRIBUTIONS ET TAXES.	BASES D'IMPOSITION.	TAUX ou CENTIMES-LE- FRANC.	MONTANT des COTISATIONS.	REPARTITION des COTISATIONS DE LA COLONNE 4 ENTRE :		
				1 ^o le département, 5 francs	2 ^o la commune, 6 francs	3 ^o les autres collectivités, 7 francs
Contribution foncière des propriétés bâties	Revenu : 120 fr.	5.76 c.	690	193	494	
Taxe sur le revenu net des propriétés bâties	Revenu : fr.	%	"			
Taxe d'enlèvement des ordures mén- gères	Revenu : fr.	%				
Taxe de déversement à l'égout	Revenu : fr.	%				
Contribution foncière des propriétés non bâties	Revenu : 1720 fr.	52.2 c.	900	261	639	
Cotisation pour le budget annexe des prestations familiales agricoles	(Voir au verso, § C, 2 ^o)	10 %	170			170
Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties	Revenu : fr.	0.75 %	10	10		
Prime de soutien des produits agri- coles et d'orientation des cultures	(Voir au verso, § C, 2 ^o)	%				
Contribution mobilière	Loyer matriciel : 10 fr.	119 fr. c.	1190	333	857	
Taxe d'habitation	Valeur locative : 400 fr.	7.50 %	30	30		
Taxe sur les chiens	chiens 1 ^{re} cat. 2 chiens 2 ^e cat.		60		60	
Contribution des patentes	Base d'imposition	fr. c.				

Taxe sur les chiens 1957 - Le Toupin – Ampus – (internet)



Sources :
archives
communales
de Vallabrix
– Petit Code
Rural
Desliguières
et Lambert –
BN Galica -
Cartes
postales
anciennes et
documents
prêtés
amicalement
(collection
Antoinette
Jandreau et
Juliette
Magneux) –
www.assembleenationale.fr
1/3/2000

proposition de loi– Blog les Couloirs de Bercy

(Guerre de 1914 –Paysans du Nord fuyant devant l’invasion des barbares –Ph A R)

V - « Brégan de Valabris », Darnaud de Vallabrix :

A partir de 1816, les descendants des Bargeton quittent définitivement Vallabrix. Le château, douze hectares de terres sont vendus pour la somme de 10 000frs, « conjointement et solidairement » à Jean Benjamin Gouffet et à l’abbé Joseph Guilhermet en poste à Vallabrix.

Le vendeur était Jean ou Jacques François-Gaspard d’Arnaud de Vallabrix, Bargeton par sa mère et personnage intéressant de cette période controversée de 1780/1820. Il est vendeur de la totalité du château, Grand Membre compris, partie qui appartenait à Agniel avant la Révolution. On peut donc penser que cette propriété et la cour du temple sont revenues dans le giron des Bargeton-D’Arnaud.

La maman d’Arnaud de Vallabrix était Jeanne-Marguerite de Bargeton fille du Mathieu de Bargeton, seigneur de Vallabrix qui nous avons rencontré dans le compoix de 1727/28. Elle est née à Uzès en 1726 ou 1728 (selon les actes d’Etat civil). Elle épouse Anne-Gaspard d’Arnaud (Jacques-Adhémar-Gaspard-Anne) en juin 1752, son époux prend alors le titre de Valabris ou Vallabrix. Il est capitaine d’infanterie au régiment du Forez, chevalier de l’ordre de St Louis. Il est maintenu dans sa noblesse par un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier de 1755.

Dans les années 1763-1767 un Arnaud de Valabris est premier consul d’Uzès et gouverneur de la ville. Il apparaît dans un différent avec la communauté de Sanilhac au sujet de la réparation de chemin sur ce village. C’est vraisemblablement le mari de Jeanne-

Marguerite. Dans la déclaration des Biens Nobles de St Quentin la Poterie de 1789 il apparaît sous le prénom de Gaspard-Anne. D'Arnaud avec le sieur Volland (député), achètent quatre terres à St Quentin soit 12 salmées 25 éminées pour 6200 et 8200 livres le 18/5/1791. D'Arnaud père ou fils ? Bourgeois et nobles fortunés vont profiter largement des Biens Nationaux mis en vente au moment de la Révolution de 1789. Les d'Arnaud étaient alliés aux de Bouet (comme les Bargeton), aux Le Chantre de Pognadoresse.... Une famille bien implantée dans l'Uzège.

Jeanne-Marguerite est déclarée veuve d'Arnaud en 1793 lors de l'emprunt forcé du 1^{er} frimaire de l'An II (arch d'Uzès 2G49). Elle semble d'un bon niveau d'instruction car quand elle revendique une diminution d'impôt, sa signature est alerte, de caractère, ses arguments sonnants. (an IV 1795/1796) .

Dans le recensement d'Uzès de 1791, son mari est toujours vivant, 80 ans et elle 65 ans. A cette date la famille dispose de trois domestiques. Une nièce Marguerite d'Arnaud habite avec eux. Dans un autre recensement d'Uzès en 1806, elle est qualifiée de propriétaire, veuve et riche ayant eu deux enfants. Une des domestiques est de Vallabrix Catherine Clop, 18 ans. (arch. d'Uzès1F1). Leur maison porte le numéro 28 sur le registre d'imposition mobilière. La contribution personnelle et « mobilière » en l'an 8 est de 2031 frs pour Uzès, plus 710 frs pour les autres propriétés dans les autres villages payée par leur fils Jean François Gaspard d'Arnaud. En l'an 8 elle n'a plus que deux serviteurs. Leurs domestiques venaient des villages alentour, St Ambroix, Vallabrix...A cette époque là, leur fils Jean François Gaspard, paie déjà la contribution mobilière pour Saussac en Haute Loire, domaine de sa femme. Donc une certaine aisance financière.

D'après un registre d'Etat Civil d'Uzès elle décède le 20 mai 1810 à 1 h de l'après midi. (arch d'Uzès Etat Civil 2^E6). Elle avait 84 ans, était née à Uzès et y habitait. Ce sont ses voisins qui déclarent le décès : Mathieu Meynier, 54 ans faiseur de bas et Jacques Maligne, 61 ans peseur public..

Pourquoi Jeanne-Marguerite hérite de Vallabrix qui de ce fait tombe dans l'escarcelle des d'Arnaud au moment de son mariage ? Ni son frère aîné Charles né en 1722 (parrain Louis d'André de St Victor), ni son plus jeune frère Charles-André né en 1729 n'héritent de Vallabrix.

Jeanne-Marguerite aura trois enfants : Louis-Anne, lieutenant, chevalier de Font-Couverte, décédé en 1786, une fille, Jeanne-Marguerite, épouse Wurmser qui habitera avec sa mère pendant la période de la Révolution et que l'on retrouve dans le recensement de 1806 d'Uzès, 40 ans mariée et propriétaire, et son troisième enfant, Jacques François Gaspard D'Arnaud de Vallabrix, né en 1754 ou 1755 et décédé en 1825. Celui qui nous intéresse ici.

(Mousquetaires gris et noir de la Garde de Marbot - Wikipédia)



Il fait une brillante carrière militaire. Mousquetaire noir en 1767, sous-lieutenant au régiment du Beaujolais en 1769, capitaine de dragons en 1779, Lieutenant-colonel en 1785, colonel au 14^e Régiment de dragons, aide de camp du maréchal de Rochembaud en 1792. Il se retira chevalier de Saint-Louis en 1793. Il est élu candidat au corps législatif sans être appelé à y siéger. Nous allons le retrouver dans l'Annuaire de la Révolution de 1788, en compagnie de plusieurs Bargeton.

Il décède en 1824 ou 1825 au Moulin Neuf (St Quentin la Poterie - Gard) chez sa fille Eulalie, comtesse de la Rochette depuis 1817. Son épouse Gabrielle Delphine Rocplant de l'Estrade décède à 32 ans le 24 pluviôse de l'An 6 (1798 ?), à Saussac en Haute Loire. Sa fille Eulalie vient de naître. Est-elle morte en couches ou un peu après ? Une autre petite fille était née le 5 frimaire an V Marie-Pauline-Augustine-Camille d'Arnaud, décédée en l'an X. Les correspondances de notre calendrier avec le calendrier républicain sont un peu floues. Dans le recensement d'Uzès de 1820 il est prénommé Jules Gaspard, il est veuf et a 65ans. Il a deux domestiques, Madeleine Brun veuve Borelly 65 ans et Marie Teissier 30ans qui vient de Cavillargues. Il a deux locataires, un marchand de vin et un faiseur de bas avec leurs familles. Il se fait appelé Baron de Vallabrix.

Jean François Louis d'Hozier, le fameux généalogiste, dans son Ordre Royal et Militaire le fait naître le 15/2/1755, de même que le percepteur d'Uzès de l'An8. Dans sa « Notice généalogique sur la Maison d'Arnaud » d'Hozier place sa naissance en 1754, de même que Lionel d'Albouisse. Et le Service Historique des Armées le fait mourir en 1830 à St Quentin dans l'Aisne (oupss !!!). Il a vendu les terres de Font Couverte en 1819, le château et les terres de Vallabrix en 1816. Petit à petit l'héritage Bargeton disparaît.

Un auteur Jean-Christophe Galant a retrouvé un document intéressant aux archives départementales du Gard : les fonctionnaires impériaux de ce département ont dressé en 1810 une liste des héritières à marier. Eulalie d'Arnaud de Vallabrix âgée de 13 ans, (Marie-Jeanne-Eulalie) fille du sous-préfet d'Uzès a une dot à espérer de 100 000francs et elle doit hériter de son père. Sa mère est décédée et elle est fille unique. Le père par contre a un revenu foncier de 20 000 francs, ce qui est encore convenable. Mais elle a « une figure passable », une éducation faite à Paris, ce qui n'est pas un atout, par contre elle est catholique. On sait qu'elle se marie en novembre 1817 donc à 20 ans avec le comte Louis de la Rochette du Fai dans la chapelle du château de Barret. Ce texte nous situe la famille d'Arnaud de Vallabrix dans l'échelle sociale, d'une bonne aisance matérielle malgré la Révolution, parmi les gens qui comptent encore.

Les divergences de dates, ainsi qu'un bref aperçu de la vie d'Arnaud, ne sont mentionnées ici que pour pointer les difficultés à être clair à ces temps tumultueux. Ce qui peut aussi expliquer les engagements que les uns et les autres ont pris malencontreusement.

Jean François Gaspard d'Arnaud de Vallabrix va être un personnage très controversé. Dans La Revue du Midi de 1909-Nîmes, il est dit que le préfet Dubois avait eu du mal à trouver un volontaire pour enfiler la veste de maire d'Uzès. Les différents pressentis prudemment se défilaient sous toutes sortes de raisons. Darnaud de Vallabrix (il a fait sauter l ' pendant la Révolution), très riche, veuf, « ennuyé dans sa solitude et son oisiveté » accepta la charge. Il est nommé maire d'Uzès le 17 germinal An8 (1799-1800). Il deviendra sous l'Empire plus tard en 1808 sous-préfet d'arrondissement. Il avait pris part aux élections de 1789, il était du parti des libéraux qui étaient disposés à s'accommoder du régime démocratique.

Moments historiquement compliqués : Empire, Restauration de la monarchie, période clé. Bonaparte sera bien accueilli par les marchands, les artisans, les ouvriers souvent protestants dans notre région, et qui avaient surtout besoin d'ordre pour les affaires, la Restauration de Louis XVIII par la suite sera bien vue dans l'espoir de calme et de retour vers des pratiques anciennes atténuées par une monarchie tempérée et éclairée. Il fallait rassurer les propriétaires fonciers dont les revenus des terres avaient fondu avec la Révolution. C'était aussi un retour du catholicisme politique.

Mais en 1815, au moment de la Terreur Blanche, Darnaud fut incapable semble-t-il de maintenir l'ordre à Uzès. Le Préfet d'Arbaud de Jouques dans une lettre s'étonne vertement que dans une ville où 600 hommes étaient armés, il a été impossible de contenir les désordres et que personne n'osa arrêter Jean Graffand, dit « Quatremaillons » qui terrorisa la contrée. L'opinion publique rendit responsable Darnaud de Vallabrix des désordres et une plainte l'accuse d'avoir assisté aux exécutions derrière ses fenêtres et de n'avoir rien fait : « **Brégan de Vallabrix qué dariés si fenestra, li régardavou mourri** ». Les habitants de Baron où il possédait le château de Fonte-couverte ne se gênaient pas pour l'appeler le Brigand.

Darnaud avait pourtant la signature facile pour faire emprisonner les délinquants. Un exemple parmi d'autres, il condamne à la prison le 17 ventôse an XI, le sieur Larnac pour avoir lancé une boule de neige sur une femme !! Mais là il semble avoir tergiversé. Plusieurs versions à cet épisode existent, nous allons nous en tenir aux actes administratifs et judiciaires et à leur chronologie pour nous faire une opinion.

Tout a commencé par le retour de Napoléon Bonaparte d'exil de l'Île d'Elbe en mars 1815. Les Cent Jours. Des affrontements sévères ont lieu tout au long du couloir rhodanien entre royalistes et bonapartistes. Défaits à La Palud, une cinquantaine de soldats royalistes du clan du Duc d'Angoulême le 9 avril 1815 essaient de rejoindre Nîmes d'où ils sont originaires pour la plupart. Il leur faut rejoindre le Pont St Nicolas pour traverser le Gardon. Après avoir traversé les bois de Vallabrix, et évité St Quentin La Poterie et Uzès, nos « Miquelets » se dirigent vers Arpaillargues.

Ils arrivent en vue de ce village le 11 avril. Mais là, affolés par la rumeur colportée par (Jules ?) Bertrand d'Aureillac (métayer de la Baronne Wurmser, fille de Jeanne-Marguerite Bargeton-D'Arnaud, sœur du sous-préfet), les habitants craignant vols, pillages ou pire encore, refusent l'entrée du village aux troupes royalistes. Le maire est absent. Un ancien officier de la Garde, Boucarut, arme les villageois de faux, de bâtons, de fusils... On élève des barrages. Diable les royalistes ont-ils brûlé le village de Serviers ! Ils tuent les petites filles !! Le tocsin sonne. Boucarut exige que les miquelets déposent leurs armes avant d'entrer dans le village. Refus. Les royalistes forcent le barrage. Des coups de feu claquent, confusion, des blessés, et deux morts chez les Miquelets.

Le juge de paix Robin vient le lendemain d'Uzès, il constate et fait un rapport, pas très épais. L'affaire pourrait en rester là. Mais Arpaillargues va être présenté comme une commune de barbares. On parle même du « massacre d'Arpaillargues ».

Dans l'Uzège ce sera le point de départ de dissensions très vives, de vexations, de violences entre royalistes et bonapartistes. L'agitation va s'amplifiant en juin, juillet, crescendo. Les fonctionnaires valsent au gré des changements politiques. Un café d'Uzès prend le nom de « L'Île d'Elbe » avec pour enseigne un aigle déracinant des lis. Waterloo, « morne plaine », arrive le 18 juin 1815, et sonne la fin de Napoléon qui abdiquera le 22 juin. Le drapeau sur la mairie d'Uzès est blanc royaliste, puis tricolore, puis à nouveau blanc... À l'instar de Nîmes les monarchistes enroulent à leur cou l'écharpe verte des « verdets »... 1815 vengeait 1790. Le 2 juillet c'est l'exil définitif de Napoléon et le retour de Louis XVIII. Le 6 juillet le général de Vogué, pour le roi Louis XVIII arrive à Uzès et prend en main l'ordre public. Mais gendarmes et soldats ne désarment pas tous, refusant la cocarde blanche royaliste. La population est profondément divisée. À Nîmes, à Avignon, la foule en délire assassine des généraux qui s'opposent à ses excès....

Entrent en scène les tristes Trestailons à Nîmes et Quatremaillons en Uzège. Ce dernier Graffand, est un ancien soldat, ancien garde-champêtre de Baron, connu du sous-préfet Darnaud de Vallabrix. Ce dernier avait hérité du domaine de Font-Couverte (proche de

Baron) de son frère Louis-Anne décédé en 1786 (1789 ?). Graffand est un royaliste violent qui veut rétablir dit-il l'ordre à sa façon, surtout contre les protestants soupçonnés à tort ou à raison d'être bonapartistes. Leurs légendes les précédant, ces deux individus étaient supposés tailler en trois ou quatre leurs victimes. Des sanguinaires surtout intéressés par le pillage...

Une lettre du maire d'Uzès au sous-préfet du 2 août nous raconte que Graffand avec seize hommes et une populace d'une quarantaine de personnes ont pillé, rançonné, dévasté trois maisons : chez Vincent rançon de 2000frs, chez la veuve Bedos, maison détruite, et chez la veuve Olive rançon 2000frs. Les Uzétiens affolés demandent des passeports pour fuir la ville.

Même lettre au commandant de la Garde Nationale le 3 août : Graffand avec une trentaine d'hommes ameute la foule contre les « mauvais citoyens suspectés d'être bonapartistes ». D'autres maisons, des magasins sont pillés, dévastés, les habitants doivent se terroriser.

Après le meurtre de Pierre Pascal, un ouvrier royaliste, une rumeur accuse un boulanger Pierre Meynier notoirement protestant et bonapartiste. Trois autres personnes sont assassinées, ou plutôt massacrées, Antoine Court (son magasin pillé), Jeanne Arlaud, Jeanne Roche, leurs maisons dévastées sans que l'on sache ni par qui ni pourquoi. Souvent ces « redresseurs de tort » s'attaquent à des veuves, des infirmes, des personnes âgées. Graffand décide l'exécution de Pierre Meynier et de l'un de ses fils, sa maison est pillée, saccagée. Un autre des fils a pu s'échapper en sautant par une fenêtre. Son gendre sera fusillé un peu plus tard.

Ivre de pouvoir, Graffand va à la prison et exige qu'on lui remette six prisonniers soupçonnés d'être bonapartistes. Il semble que le gardien résiste, mais les six hommes sont remis à Quatremaillons. Ils seront exécutés deux par deux sur l'Esplanade d'Uzès sous les quolibets de la foule hystérique. Le 4 août au matin Graffand se justifiera de tout ce sang en disant « on ne peut rien me reprocher, il y avait trois catholiques et trois protestants ». Un devoir de mémoire nous demande de rappeler leurs noms ici : Thomas Ribot, Pierre Martin, Pierre Brémond, Jean Ameulier, François Béchard, Jean Dupiac.

Le sous-préfet Darnaud de Vallabrix et les notables pendant les événements s'étaient enfermés chez eux ou s'étaient regroupés chez Darnaud. Il paraît peu probable que comme le dit la plainte, le sous-préfet regardait de ses fenêtres les exécutions sur l'Esplanade car il habitait de l'autre côté vers l'évêché. S'il était derrière ses carreaux, c'était pour voir la foule en folie qui dansait dans les rues. D'après Lionel d'Albiousse dans son livre Histoire de la ville d'Uzès, en effet, la sous-préfecture était installée au premier étage du palais épiscopal, ses bureaux au dessus, et le tribunal au rez-de-chaussée. A l'opposé de l'Esplanade.

Peu de gendarmes à Uzès à cette époque, la ville était laissée aux mains de Graffand. Cette tuerie va engendrer un malaise dans le conseil municipal de la ville : on va être tenté de maquiller les actes de décès des exécutés : heures et lieux des décès fantaisistes, signatures des actes par les adjoints...

Après ces exécutions Graffand n'ira pas loin : il officiera à Montaren, Blauzac, St Chaptes... Des métairies sont dévastées et incendiées. Son collègue de Nîmes Tremaillons assassine à tout va jusqu'en octobre 1815.

Alertés par les désordres, les Autrichiens bougent et se rapprochent d'Uzès. Alors le 25 août, « on » (Darnaud de Vallabrix semble-t-il) appelle Graffand !!! On lui donne des cartouches, un drapeau blanc et il a ordre de se porter au devant des Autrichiens. En route

il change d'avis et d'itinéraire, sans que l'on sache pourquoi, et il rejoint St Maurice de Cazevieille. Là le village avait organisé une milice de gens du pays, pour se protéger. Quand Graffand rencontre ces personnes, il tire et arrête six personnes qui seront fusillées à Uzès : on ne peut que s'interroger sur les motifs de Graffand. Ces six hommes n'avaient fait que leur devoir. Les six décès ne seront enregistrés que le 24 octobre soit deux mois après les faits. Volonté de calmer les esprits, ou de cacher des dysfonctionnements ? Là aussi nous devons citer les victimes : Jacques Bougarel 50 ans, Jean Mazel 38 ans, Jacques Méjean 30 ans, François Bresson 45 ans, Louis Pascal 30 ans, Pierre Gaillet 36ans.

Darnaud de Vallabrix très compromis dut quitter ses fonctions en 1817. Le nouveau préfet envisagea un moment de dédommager les familles victimes de Graffand : le pasteur Roux en fit la liste en 1819, sans suite à notre connaissance. Cette liste comprend 45 noms, des familles d'Uzès, de Montaren, d'Arpaillargues, de St Maurice, Foissac, Moussac, Sanilhac, Garrigues. Au mieux, un membre de leurs familles a fui, sa maison, son magasin pillés, au pire des blessures par sabre, des coups, des maltraitements ayant entraîné la mort. Les fusillés de l'Esplanade, les guillotins d'Arpaillargues sont aussi concernés comme les deux femmes guillotines à Arpaillargues-même, mères de famille. Un enfant de 9 ans Louis Brémont est resté caché six mois dans une cave avec sa mère. Son père était un des fusillés de l'Esplanade. Des veuves, des orphelins, des infirmes dont une femme devenue folle la nuit du 3 août 1815.... 45 familles les plus éprouvées et certainement beaucoup d'autres qui ont souffert de ces événements.

Le « massacre d'Arpaillargues » fut jugé, huit condamnations à mort dont trois condamnés guillotins à Nîmes et deux guillotins dans leur village natal pour l'exemple, les autres transférés aux galères perpétuelles ou en prison. La justice ne demanda pas de comptes aux soldats royalistes, les miquelets. Bertrand à l'origine de la rumeur et de la panique, ne sera pas inquiété, la Cour le déclarera même par contumace innocent. Par contre des communes dont certains habitants participèrent aux événements d'Arpaillargues, furent sanctionnées par un impôt en paiement des dommages et intérêts (2400frs).

En ce qui concerne Jean Graffand lorsqu'il fut poursuivi enfin en 1816, la cour de Riom rendit une ordonnance de non-lieu. En 1819, Graffand fut poursuivi pour des délits de droit commun et l'instruction de 1816 fut reprise. Etant en fuite, il fut condamné par contumace pour onze chefs d'accusation par la Cour d'Assise de Riom. Un auteur Henri Houssaye, signale qu'une pétition en faveur de Graffand circulera et deux cents signatures dont celles de notables d'Uzès vantaient son « royalisme ».

A la décharge d'Arnaud de Vallabrix, il nous faut dire que pour tout le monde, les événements s'étaient enchaînés rapidement depuis 1789 jusqu'en 1815. Royalistes contre jacobins, républicains, bonapartistes, grogne de l'armée, désertions, complots en tous genres, machines infernales, bouleversement des valeurs....La police employait des individus que la Révolution avait déclassés, ruinés, défrisés, du noble au bagnard, toutes classes confondues. Rappelons-nous les épisodes, un peu romancés certes, de la série télévisée des années 1970 avec Claude Brasseur incarnant Vidocq chef de la police et ses hommes aux passés les plus divers.

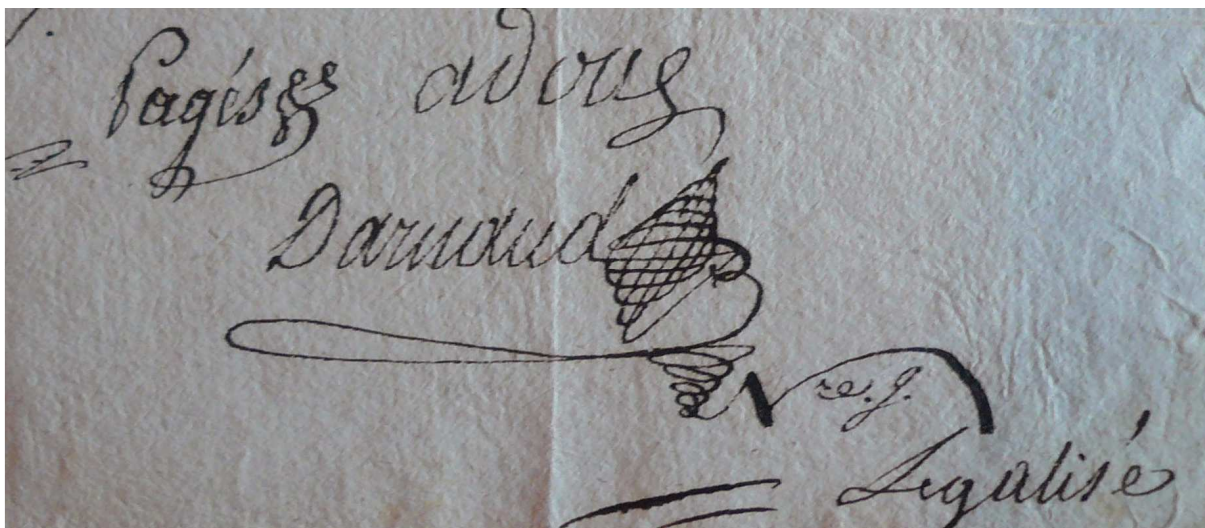
Dans ces conditions comment ne pas s'adresser à un Graffand quand les Autrichiens menaçaient ? Des historiens ont défini la Révolution et les années qui ont suivi, comme une « grande cabriole ». Le pays et ses habitants étaient en effet sans dessus dessous.

Pendant cette période, tout était fait pour jouer les girouettes. Nos anciens avaient l'habitude des évolutions lentes tout au long d'un règne de roi, presque au rythme d'un pas. Et puis d'Arnaud depuis 1788 était pour une monarchie constitutionnelle à l'anglaise, donc pas très bonapartiste. Mais il est vrai qu'il n'a pas joué les héros dans ce triste épisode, très loin du panache du gentilhomme.

Ces événements laisseront des traces. En 1850 dans son livre sur la terreur blanche, Albert Maurin accuse Darnaud de Vallabrix d'avoir « presque ouvertement soutenu Graffand ». Pour lui à Uzès sous la Terreur Blanche 40 protestants ont été assassinés, le pillage était général, les prisons forcées et les détenus « immolés ». Aujourd'hui encore les Uzétiens ont beaucoup de mal à parler de cet épisode. Culpabilité, horreur, mais nous-mêmes qu'aurions nous fait ?.

En 1830, les cocardes blanches et les écharpes vertes des « verdets » reparaissent à Marseille : la mémoire est toujours vive, les braises sont encore chaudes. Pour certains historiens, la naissance de la Troisième République et la Laïcité jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'expliquent par ces années de début du 19^{ème} siècle.

Guizot, originaire de Nîmes et secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, en 1817 écrivit le mot de la fin au préfet du Gard : « ne pas consentir à savoir qui a eu tort et qui a eu raison. La vérité est impossible à trouver... ». Recherche d'apaisement, d'union et de paix. Michelet, l'historien bien connu, reconnaîtra aux Languedociens, « un rigoureux esprit d'opposition, une vivacité et de l'énergie... ». Des « reboussiers » !!

A photograph of a handwritten signature in dark ink on aged, slightly textured paper. The signature is written in a fluid, cursive style. The first part of the signature appears to be 'Darnaud', followed by a large, stylized flourish that incorporates a circular element. Below the main signature, the word 'Legalisé' is written in a similar cursive hand. There are some faint, illegible markings above the main signature.

Signature d'Arnaud de Vallabrix – archives communales d'Uzès

Sources : La Terreur Blanche E Daudet Hachette 1906 – Notice Généalogique sur la Maison D'Arnaud Louis-Joseph-Julien d'Hozier L Perrin 1856 Lyon – archives communales d'Uzès 3D5 4^E2 – Société Historique de l'Uzège Bulletin 35 déc. 2003 - archives communales d'Uzès Cahier de Délibérations du conseil municipal 1D8 – André Chamson Les Taillons ou la Terreur Blanche - J B Vazeille Terreur Blanche à St Quentin Association Histoire et Civilisation de l'Uzège - Albert Maurin La Terreur Blanche 1815/1816 Gallica BN -

VI – Recensement des Hommes de Vallabrix An IV

Ce recensement concerne les hommes de plus de 12 ans jusqu'à 70 ans. Nous sommes dans les années 1795/97, an IV-V de la République toute nouvelle. Toutes les communes de l'Uzège et de la France sont concernées par ce comptage. Il faut connaître les forces vives de la Nation. Il sera effectué sur Vallabrix le 3 nivôse an IV par l'agent municipal Roche et l'adjoint Vidal. Les noms recueillis ne sont pas classés par ordre alphabétique. On peut supposer que les familles ont été visitées les unes après les autres et les noms glanés au fil des rues et maisons, un numéro étant attribué à chaque nom. C'était la méthode utilisée dans les autres villages ainsi qu'à Uzès, où les maisons étaient aussi numérotées.

(Sans-culotte et tambour 1793/1794 – Anonyme -Wikipédia)



Quand on essaie d'analyser ce recensement, il semble que plusieurs générations cohabitent ensemble, parfois le grand-père avec les petits enfants, le père ayant sa propre maison. ..18 hommes ne sont pas nés à Vallabrix, mais pour certains ils ont de toute évidence rejoint une famille existante déjà sur la commune, mariage ou relogement.

Les âges déclarés sont un peu bizarres, très souvent un chiffre rond, 40, 50, 60, 55, 45, 65 --- 52 sur 115 au total. Vraisemblablement âges « à peu près ». Prudence, réticence devant une nouveauté, coquetterie ? Ou plus simplement culturellement on appartient encore (contrairement à nous) à des classes d'âges et les chiffres réels n'ont pas d'importance. On existe en dehors de ces contingences-là. Les gens repèrent leur âge par rapport à des événements, arrivée

d'un nouveau curé, inondation, nouvelles taxes, guerre etc.... Il ne s'agit certainement pas d'un manque de culture, les gens savaient compter, s'ils ne savaient pas toujours écrire à cette époque. Et surtout dans le monde rural les relations personnelles suffisent, chacun existe par l'histoire de sa famille, par son travail au sein de la communauté.

Par ailleurs les formalités administratives ne sont pas toujours comprises par nombre de paysans et les inquiètent (à cette époque peut-être à juste raison). Pour les plus jeunes, l'âge exact permettait peut-être d'échapper à l'armée.

Certains des nouveaux arrivés se retrouvent plus tard sur les registres de mariages de Vallabrix mariant leurs fils, donc bien installés. D'autres disparaissent, Daudermaz, Maurin, Ugard, Rober, André... Ainsi on apprend qu'à partir de 1825 François Auber(t) marie ses fils. Lui-même a épousé Marie Vidal originaire de la commune, vraisemblablement lors de son installation sur la commune. Nous aurons des Aubert jusqu'à peu. C'est aussi le cas de Pierre Maystre qui a épousé Jeanne Almeras de Vallabrix et marie ses fils dès 1826, le cas d'Alexandre Gouffet époux d'Anne Chamand qui marie son fils Jean Etienne en 1809....La vie continue, fort heureusement.

Quatre hommes déclarent une profession autre que cultivateur. Il s'agit de métiers essentiels à la communauté, menuisier, cordonnier, maréchal ferrant (2), et non pas d'artisans qui fabriquent et vendent essentiellement à l'extérieur du village.

Les garçons à partir de 12 ans étaient susceptibles de travailler aux champs, dans les usines mais surtout de servir de tambour dans l'armée. Il ne s'agit pas d'un âge légal de majorité, mais d'un âge utile. Dans certains villages on voit que les hommes de plus de 70 ans sont recensés alors que c'est la limite d'âge. Zèle des agents municipaux, enthousiasme des anciens qui souhaitent se sentir encore aptes au service du pays ? Sur 115 hommes recensés chez nous, un seul de plus de 70 ans. Il s'agit d'un homme de 85 ans qui a rejoint depuis trois ans sa famille. Il semble loger chez des petits-fils.

En prenant l'année 1795 comme point référence, nous avons à quelque chose près :

17 hommes	de 12 à 18 ans	donc nés entre 1772 et 1777	dont 7 de moins 16 ans
11	de 19 à 25 ans	entre 1770 et 1776	
15	de 26 à 32 ans	entre 1763 et 1769	
16	de 33 à 39 ans	entre 1756 et 1762	
16	de 40 à 46 ans	entre 1755 et 1749	
9	de 47 à 53 ans	entre 1748 et 1742	
15	de 54 à 60 ans	entre 1741 et 1735	
7	de 61 à 70 ans	entre 1734 et 1725	
1	de 85 ans	autour de 1710	

Des tranches d'âge assez équilibrées, sauf pour la tranche des 47-53 ans en chute libre : résultat des guerres de Louis XV, malnutrition infantine ? Ils sont nés entre 1742 et 1748. Grâce surtout à l'ouverture des marchés du blé, l'économie repart au milieu du 18^{ème} siècle après les années de récession sous Louis XIV et la régence de Louis XV.

Les plus de 60 ans accusent une mortalité plus importante, relativement normale pour l'époque. Nous aurions pensé que les 12/18 ans seraient plus nombreux, les familles ayant beaucoup d'enfants. Il est vrai que par un autre recensement de 1804, nous apprenons que sur vingt décès, les 4/5^{ème} sont ceux d'enfants, donc une mortalité infantine très élevée. Les recensements des autres villages présentent les mêmes statistiques. Uzès montre pour cette période le même pourcentage d'enfants par rapport aux adultes.

Nous pouvons aussi remarquer que certains noms nous accompagnent depuis longtemps dans l'histoire du village, parfois depuis le 16^{ème} siècle jusqu'au 20^{ème} siècle.

Un texte communal (arch. com. d'Uzès 1F1) de 1793 mentionne une population de 400 personnes sur la commune de Vallabrix, l'année précédente nous aurions eu 10 naissances, 5 mariages, 8 décès. Un recensement municipal de 1804 indique aussi 400 personnes catholiques habitant sur Vallabrix plus 2 protestants. Peut-on se fier à ces chiffres ? C'est une période où les célibataires et même les familles bougent beaucoup. Par ailleurs le relevé des actes de mariages de cette période nous donne pour 1792 un seul mariage et non pas cinq, pour 1793 un mariage, et pour 1794 sept mariages, pour 1795 neuf mariages, donc des chiffres différents de ce texte communal de 1793.....

Théoriquement depuis l'ordonnance de 1667 du Code Louis la tenue des registres d'état civil est obligatoire en double partie (un exemplaire conservé au greffe du baillage et un autre pour le prêtre de la paroisse). Mal appliquée jusqu'en 1736, cette ordonnance sera réaffirmée, complétée, la justice royale étant le « seul garant de l'état légal des individus ». Mais nous devons bien reconnaître que les registres ne sont pas tenus correctement, erronés, arrangés, de façon évidente jusqu'en 1820. Par contre, les listes militaires, les listes des contributions aux impôts semblent plus réalistes, apportant pratiquement les

mêmes renseignements, se recoupant. Ces listes avaient un intérêt pratique immédiat et compréhensible pour tous, ce qui probablement les rendait plus exactes que les registres d'Etat Civil de l'époque.

En ces temps très troublés de la Révolution, les enthousiasmes (ou l'intégrisme) des uns et la prudence des autres ne poussaient pas les administratifs à la rigueur et à la neutralité idéologique. Et puis les agents municipaux n'étaient pas toujours de grands lettrés, d'où un certain à peu près.

Sources : archives communales d'Uzès 1F2 – archives communales de Vallabrix 1804 – G Noiriell L'Identification des Citoyens, Genèses Sciences sociales et histoire N) 1 1993 – JP Gutton Etablir l'identité ; l'Identification des Français du Moyen-âge à nos jours Pul 2010 – Cercle Généalogique de l'Uzège adg 109J227 -

Recensement de l'An IV-V :

Nom	Age	Profession	Date d'arrivée à Vallabrix
Boucarut Louis	28	cultivateur	naissance
Boucarut Augustin	26	«	«
Boucarut Gabriel	18	«	«
Jullien Alexis	52	«	«
Jullien Estienne	18	«	«
Arnaud Jean	48	«	«
Vidal Pierre	25	«	«
Brun Etienne	28	«	«
Brun Roger	60	«	«
Brun Allexis	18	«	«
Brun Joseph	13	«	«
Auber François	38	maçon	12 ans à Vallabrix
Daudermaz Louis	55	cultivateur	10ans
Durand Joseph	45	«	naissance
Durand Joseph fils	14	«	«
Boutaud Jean	36	«	«
Boutaud François	32	«	«
Vidal Joseph	44	«	«
Combe Louis	38	«	«
Combe Lamber	15	«	«
Guiraud Jean	42	«	«
Guiraud Jean fils	15	«	«
Combe Jean	42	«	«
Simas Louis	40	«	«
Courbier Jean	50	«	«
Desplans Joseph	50	«	«
Desplans Joseph fils	15	«	«
Maurin Antoine	38	cordonnier	12 ans
Almeras Jean	60	cultivateur	naissance
Gay Louis	50	«	«
Maystre Pierre	38	«	12ans
Arène Louis	36	cultivateur	naissance
Cassagne Pierre	36	«	«

Guiraud Paul	38	«	«
Guiraud Joseph	19	«	«
Guiraud Bazille	13	«	«
Agniel Charles	32	«	25 ans
Arnaud Pierre	40	«	naissance
Bonnaud Pierre	65	«	«
Bonnaud Jean	30	«	10 ans
Guiraud Paul	55	«	naissance
Guiraud Paul fils	18	«	«
Vidal Antoine	55	«	10 ans
Rouvière Joseph	55	«	naissance
Combe Joseph	40	«	
Gouffet Alexandre	30	menuisier	1 an
Arène Jean	70	cultivateur	naissance
Piallat Etienne	70	maréchal (ferrant)	«
Cassant Joseph	36	cultivateur	«
Vidal Mathieu	55	«	«
Broc Baptiste	38	cultivateur	3 ans
Broc Jean	19	«	1 an
Bonnaud Joseph	60	«	naissance
Bonnaud Jean	38	«	«
Prade Michel	70	«	3 ans
Prade Michel	40	«	3 ans
Tibaud François	65	«	naissance
Brun Baptiste	34	«	«
Ugard Antoine	45	«	14 ans
Fissil Etienne	20	«	«
Guérin Mathieu	40	«	«
Vidal Gabriel	60	«	«
Vidal Gabriel fils	17	cultivateur	naissance
Cler Louis	60	«	«
Pujolas André	40	«	«
Simas Michel	50	«	«
Fissil Laurent	18	«	«
Prat Jean	40	«	«
Dussaud Pierre	60	«	«
Dussaud Louis	40	«	«
Dussaud François	20	«	«
Desplan Etienne	58	«	«
Desplan Louis	34	«	«
Desplan Joseph	26	«	«
François Etienne	50	«	«
François Etienne fils	17	«	«
François Paul	50	«	«
Ance Louis	50	«	«
Ance Jean	18	«	«
Agniel Claude	65	«	«
Agniel Antoine	38	«	«
Brol Gabriel (Biol ?)	32	«	«
Félix Antoine	30	«	«
Combe Alexis	34	«	«
Combe Lamber	19	«	«

Dubos Jean	45	maréchal	6 ans
Veilhon Gabriel	60	cultivateur	naissance
Veilhon Antoine	34	«	«
Veilhon Jean	20	«	«
Gay Noé	46	«	«
Gay André	85	«	3 ans
Gay Noé fils	30	«	naissance
Gay Bazile	23	«	«
Gay Joseph	18	«	«
Viales Barthélémy	25	cultivateur	naissance
Melle Gabriel	23	«	«
Melle Jean	19	«	«
Biol Honoré	30	«	«
Rober Joseph	55	«	3 ans
Pasdinier (?)Jean	30	«	1 an
André Pierre	32	«	4 ans
Roche Joseph	60	«	naissance
Roche Joseph	42	«	«
Roche Joseph fils	14	«	«
Combe Joseph fils	13	«	«
Vissières Pierre	26	«	«
Brun Baptiste	16(?)	«	«

3è Nivôse An IV Roche Agent Municipal - Vidal Adjoint

VII – Petit ajout à l'histoire du téléphone à Vallabrix :

Ce petit rajout au Couradou de Novembre 2011, car de l'avis général, il semble que cette histoire ne pouvait se terminer qu'avec l'installation de la cabine téléphonique dans la rue. Le Couradou de novembre 2011 sur internet sera complété.

Dans ce précédent Couradou, nous nous étions arrêtés à 1937, lorsque la cabine téléphonique est prise en charge par Marie François, l'épouse du garde-champêtre Félix François. En effet Anne-Marie Gay, la précédente gérante de la cabine, se marie et la nouvelle Madame Ance a d'autres projets. Marie François, née Volle devient donc titulaire du poste. (Son nom est orthographié Valle sur une décision municipale, Volle sur une autre et sur sa pierre tombale). Elle va tenir ce poste très longtemps. Dans les délibérations suivantes des conseils municipaux, régulièrement des augmentations de salaire sont octroyées dues au coût de la vie et à la charge de travail qui va croissante. Les gens de Vallabrix ont pris goût au téléphone et s'en servent. Jusqu'au 23 juin 1972, où une délibération nous apprend qu'une nouvelle gérante prend son poste, sans donner son nom. Probablement Madame Yvette Sevenier née Cabrière, cabine installée dans la Maison Seigneuriale. Il semble que Marie François ait tenu la gérance jusqu'au moment où très âgée, elle ne pouvait plus le faire. Elle décède en 1977, 87 ans. Elle était veuve depuis les années 1955.

Il est dommage que les délibérations municipales ne soient pas mieux renseignées.

Lorsque que nous ne pouvions pas faire autrement, Cathy Vignal à l'épicerie acceptait volontiers de nous dépanner lorsque nous avions besoin d'un coup de fil.

En juillet 1977, une nouvelle cabine téléphonique est installée sur la rue donc accessible sans déranger quiconque. Devant le foyer, au Plan du Four, l'actuelle cantine. Le poste de gérant de la cabine téléphonique sera supprimé au 31 janvier 1978.

Cette cabine a encore déménagé, près de la mairie maintenant. Progrès oblige, elle est à carte et non plus à pièces.

Une délibération municipale du 4 décembre 1981 (n°58, approuvé en février 1982) indique le vote du raccordement de la mairie au téléphone. Cela veut-il dire que l'édifice municipal n'avait pas le téléphone jusqu'alors ?

Sources : archives communales de Vallabrix registre 1937/72-1973/1996 –Merci à Guy Vignal et à Cathy, à André Gouffet et son épouse, à Marie-Hélène François.

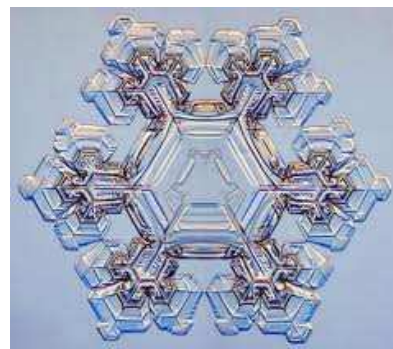
Objet - Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
	<u>Séance du 4 Décembre 1981 à 20h30</u> date des convocations : 27 Novembre 1981 Ordre du jour : Eau Assainissement Questions diverses Présent : Tous sauf. Absent : Raymond DEPASSE <u>Eau</u> : un nouveau forage va être entrepris pour la recherche d'eau à GARRIAN parcelles n° 639 et 640 B. lecture de la lettre d'accord du propriétaire des parcelles concernées <u>Eau et assainissement</u> : Présentation du devis pour l'extension du réseau d'eau au Quartier des Liquières <u>Questions diverses</u> : recapitulation des travaux décidés pendant les séances précédentes - travaux exécutés : présentation des factures pour examen par le C.M. peinture salle catéchisme Chemin de Collongues Toit église et Croix - raccordement de la mairie au réseau de téléphone public - Travaux restants à faire : pierre en haut des escaliers de l'église. Elle sera mise en place par des volontaires. Signatures Bureau

Délibération du 4 décembre 1981 – Registre des conseils archives communales de Vallabrix

VII – Météo en 1891 :

En 1891 du 6 janvier au 22, il gèle à pierre fendre dans toute la région. Les thermomètres annoncent moins dix degrés, mais le mistral soufflant à son aise, notre peau, nos poumons, notre nez indiquent plutôt moins 15, moins 20. De la glace, partout de la glace. Les ruisseaux sont figés, les fontaines offrent à nos yeux des fleurs, des stalactites scintillantes. Les bords des toits dégoulinent de festons blancs. La glace pénètre à l'intérieur des maisons, bouche les tuyaux d'eau, les cuvettes, les seaux forment des blocs. La plupart des écoles sont fermées, l'encre elle-même gèle à la grande satisfaction des élèves. Un silence troublé par les morceaux de glace qui tombent. Les commerçants de charbon et de bois se frottent les mains. On s'habille, s'emmitoufle, s'encapuchonne. Les Nîmois ont sorti leurs patins à glace et l'on patine sur l'Esplanade. Dans les rues pour ne pas glisser, les gens marchent sur leurs bas, bottines à la main. D'autres enfilent des chaussettes en laine sur leurs souliers pour avancer en toute sécurité.

Ce n'est pas drôle pour tout le monde. Chez les plus démunis, c'est la détresse. « La misère est la compagne du froid ». On a du mal à se chauffer, le mistral souffle et pénètre partout, par le moindre interstice. Les ouvriers sont sans travail, donc sans salaire. Pas de marché, pas de ventes, les poireaux, les choux gèlent sur l'étal. Les sociétés de bienfaisance sont mises à contribution. A Nîmes les musiciens de l'Harmonie ont continué à jouer malgré tout l'après midi dans les Jardins de la Fontaine devant des chaises vides.



A Vallabrix, le village est touché comme ailleurs dans l'Uzège par cette période de gel. Les rues sont vides, les fenêtres décorées de cristaux de glace. Les blés sont « brûlés ». Des arbres fruitiers ne survivront pas à cet épisode hivernal.

Ce n'était rien si nous comparons cet hiver de 1891 à celui de 1709. A la veille de la fête des Rois, cette année-là, début janvier, toute la France est touchée par un froid intense. Un notaire de l'époque Joseph Manul de Robion dans le Vaucluse nous raconte que de l'Aigoual au Ventoux jusqu'à la mer, le vin gelait dans les tonneaux. Les terrines où il y avait de l'huile se cassaient, « explosaient ». Les urines gelaient en l'air. Les oliviers et même les chênes verts étaient morts. Le mistral s'engouffrait dans la vallée du Rhône, tonitruant, « hurlant comme un damné » « labourant, arrachant toute verdure », laissant les garrigues au printemps « toutes pelées ». Dans notre région les oliviers avaient déjà gelé en 1670 d'Aubenas à Montpellier, nous faisant perdre le marché de l'huile d'olive dans le pourtour méditerranéen, marché que nous n'avons pas pu reconquérir, les pays du Levant ayant entre temps pris la relève. Période qui s'était soldée par la révolte d'Antoine du Roure réprimée dans le sang par les soldats de Louis XIV.

Sources : Revue de Nîmes 1891 p87 – archives communales d'Uzès – archives départementales du Gard, du Vaucluse – photo cristaux de glace Munhoven



Antoine Raspal – Atelier de Couturières fin 18^{ème} siècle Arles - Wikipédia internet